



Pièce 6 – Version provisoire de la table des matières

Table des matières du *Règlement de zonage*

Partie 1 – Administration, interprétation et définitions

Titre	Article 101
Conformité au <i>Règlement de zonage</i>	Article 102
Dispositions de continuité	Article 103
Expropriation et cession en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i>	Article 104
Amendes	Article 105
Révisions techniques à apporter au <i>Règlement de zonage</i>	Article 106
Prise d'effet	Article 107
Validité	Article 108
Transition pour les demandes complètes	Article 109
Prorogation des demandes approuvées	Article 110
Citation	Article 111
Libellé	Article 112
Division du Règlement	Article 113
Loi de 2006 sur la législation	Article 114
Temps de verbe	Article 115
Interprétation de bonne foi	Article 116
Analogie	Article 117
Application des dispositions les plus restrictives	Article 118
Dispositions particulières et générales	Article 119
Vocations absentes des bâtiments	Article 120
Genre	Article 121
Nombre singulier ou pluriel	Article 122
Sens ordinaire	Article 123
Interprétation de l'ancienne typologie	Article 124
Éléments qui ne font pas partie du Règlement	Article 125
Tableaux	Article 126
Abréviations	Article 127



Carte de zonage	Article 128
Codes des zones	Article 129
Ancien article 37 de la Loi sur l'aménagement du territoire	Article 130
Périmètres des zones	Article 131
Zonage fractionné	Article 132
Énoncés de la raison d'être	Article 133
Organisation du Règlement	Article 134
Sous-zones	Article 135
Zones d'exception	Article 136
Suffixes	Article 137
Annexes	Article 138
Surzones	Article 139
Renvois	Article 140
Modifications en instance	Article 141
Zones d'aménagement différé – annexes	Article 142
Bâtiments multiples	Article 143
Un lot pour les besoins du zonage	Article 144
Réglementation des lots partiels	Article 145
Équivalence des habitations	Article 146
Définitions	Article 199
 Partie 2 – Dispositions générales	
Adéquation de la viabilisation	Article 201
Vocations, bâtiments et structures accessoires	Article 202
Ouvrages en saillie au-dessus de la limite de hauteur	Article 203
Ouvrages en saillie dans les cours	Article 204
Façade principale donnant sur une rue publique	Article 205
Transformation de bureaux en logements	Article 206
Dispositions relatives aux immeubles de grande hauteur	Article 207
Aire d'agrément	Article 208
Dispositions relatives au patrimoine	Article 209
Dispositions pour les ouvrages en sous-sol	Article 210



Vocations temporaires.....	Article 211
Puits d'extraction et carrières en bordure de route.....	Article 212
Infrastructures de services publics.....	Article 213
Marges de retrait de substitution pour la rétention des arbres.....	Article 214
Parcs.....	Article 215
Triangles de visibilité.....	Article 216

Partie 3 – Dispositions particulières en matière d'utilisation

Entreprises à domicile et garderies à domicile.....	Article 301
Location à court terme.....	Article 302
Location de chalet.....	Article 303
Salons de divertissement pour adultes.....	Article 304
Établissements pour cours de conduite des vélos et des automobiles.....	Article 305
Établissement de production de cannabis.....	Article 306
Services d'autopartage.....	Article 307
Installations de service au volant.....	Article 308
Production alimentaire.....	Article 309
Établissements de microdistribution.....	Article 310
Terrasses commerciales.....	Article 311
Établissements de prêts sur salaires.....	Article 312
Brasserie pour la consommation des particuliers.....	Article 313
Lieu de culte et lieu de rassemblement.....	Article 314
Propane et gaz naturel.....	Article 315
Réseau de transport en commun rapide.....	Article 316
Décharge à neige.....	Article 317
Établissement industriel ouvert au public.....	Article 318
Établissement de traitement et de transfert des déchets en zone rurale.....	Article 319
Chenils.....	Article 320
Systèmes de chauffage à eau chaude.....	Article 321
Vocations diversifiées à caractère agricole.....	Article 322



Partie 4 – Marges de retrait générales

Distance minimale de séparation – Élevage du bétail	Article 401
Marge de retrait des emprises ferroviaires	Article 402
Marge de retrait du pipeline transcanadien	Article 403
Marge de retrait par rapport aux plans d'eau	Article 404

Partie 5 – Dispositions relatives à la surzone

Surzone de la plaine inondable	Article 501
Surzone des agrégats miniers	Article 502
Surzone d'influence de l'exploitation de l'aéroport	Article 503

Partie 6 - Dispositions en matière de stationnement, de file d'attente et de chargement

Dispositions générales pour le stationnement des véhicules automobiles et les opérations de chargement	Article 601
Nombre maximum de places de stationnement	Article 602
Nombre de places de stationnement des visiteurs	Article 603
Localisation des places de stationnement	Article 604
Dispositions relatives aux places de stationnement	Article 605
Accès à un nombre de places de stationnement compris entre un et trois	Article 606
Dispositions relatives aux parcs de stationnement	Article 607
Dispositions relatives aux garages de stationnement	Article 608
Dispositions relatives au stationnement en tandem	Article 609
Nombre de places de chargement et dispositions afférentes	Article 610
Places de stationnement obligatoires pour les véhicules électriques (VE)	Article 611
Poids lourds et véhicules de plaisance liés à une vocation résidentielle	Article 612
Nombre de places de stationnement pour les bicyclettes et dispositions afférentes	Article 613

Partie 7 – Dispositions relatives au logement

Annexes résidentielles	Article 701
Habitations jointes verticalement	Article 702
Complexes immobiliers planifiés	Article 703



Aménagement de refuges.....	Article 704
Maison de retraite et établissements de soins pour bénéficiaires internes	Article 705
Foyers de groupe	Article 706
Maisons de chambres	Article 707
Grandes habitations.....	Article 708
Logements surdimensionnés	Article 709
Partie 8 – Zones de quartier	
N – Zone de quartier	Article 801
Normes relatives à la forme bâtie des quartiers	Article 802
Normes fonctionnelles des sites des quartiers.....	Article 803
Suffixe commercial des quartiers.....	Article 804
NM – Zone de parc de maisons mobiles de quartier.....	Article 805
Partie 9 – Zones polyvalentes	
H1 – Zone de carrefour 1	Article 901
H2 – Zone de carrefour 2	Article 902
H3 – Zone de carrefour 3	Article 903
MS1 – Zone de rue principale 1	Article 904
MS2 – Zone de rue principale 2	Article 905
CM – Zone de couloir mineur.....	Article 906
NMU – Zone de quartier polyvalente	Article 907
Partie 10 – Zones industrielles et de transport	
IH – Zone d’industrie lourde	Article 1001
IL – Zone industrielle et logistique	Article 1002
IM – Zone industrielle polyvalente	Article 1003
T1 – Zone des installations de transport aéroportuaire	Article 1004
T2 – Zone d’installations de transport ferroviaire	Article 1005
T3 – Zone d’installations de transport par autobus	Article 1006



Partie 11 – Zones institutionnelles, récréatives et d’espaces verts

INZ – Zone institutionnelle.....	Article 1101
REC – Zone récréative	Article 1102
LGZ – Zone d’institution à grande échelle et zone récréative	Article 1103
GRN – Zone d’espaces verts.....	Article 1104
FAC – Zone des infrastructures des espaces verts.....	Article 1105

Partie 12 – Zones de secteurs spéciaux

SDB – Zone du secteur spécial du marché By	Article 1201
SDP – Zone du secteur spécial de la Cité parlementaire et du boulevard de la Confédération	Article 1202
SDR – Zone du secteur spécial des îles de la rivière des Outaouais	Article 1203
SDL – Zone du secteur spécial du marché Lansdowne	Article 1204
SDC – Zone du secteur spécial du canal Rideau.....	Article 1205
EDA – Zone du quartier économique de l’Aéroport international d’Ottawa	Article 1206
EDK – Quartier économique de Kanata-Nord.....	Article 1207

Partie 13 –Zones rurales

AG – Zone agricole.....	Article 1301
RU – Zone rurale de campagne.....	Article 1302
RC – Zone rurale commerciale.....	Article 1303
ME – Zone d’extraction de minerai.....	Article 1304
RG – Zone rurale à vocation industrielle générale.....	Article 1305
RH – Zone rurale à vocation d’industrie lourde	Article 1306
RIL – Zone industrielle et logistique du secteur rural	Article 1307
RI – Zone rurale à vocation institutionnelle.....	Article 1308
RR – Zone résidentielle rurale.....	Article 1309
VM – Zone de village polyvalente	Article 1310
V1 – Zone résidentielle de village de première densité.....	Article 1311
V2 – Zone résidentielle de village de seconde densité	Article 1312
V3 – Zone résidentielle de village de troisième densité	Article 1313



Partie 14 – Zones de la Ceinture de verdure, de réserves et de protection

DR – Zone de réserve d’aménagement.....	Article 1401
EP – Zone de protection environnementale.....	Article 1402
GBF – Zone des infrastructures de la Ceinture de verdure.....	Article 1403
GBR – Zone rurale de la Ceinture de verdure	Article 1404

Partie 15 – Exceptions

Exceptions rurales.....	Article 1501
Exceptions urbaines.....	Article 1502

Partie 16 – Annexes relatives à tout le territoire de la ville

Transects.....	Annexe A1
Villages.....	Annexe A2
Stationnement des visiteurs.....	Annexe A3
Tarifs maximums permis pour le stationnement.....	Annexe A4
Stationnement dans les cours avant.....	Annexe A5
Couloirs de rues principales et couloirs mineurs.....	Annexe A6
Marge de reculement aux plans d’eaux de surface.....	Annexe A7
Artères rurales.....	Annexe A8

Partie 17 – Annexes propres aux secteurs

Partie 18 – Carte de zonage

Partie 19 – Annexe modificative du *Règlement de zonage* et des règlements de restriction provisoires